

RÈGLEMENT

tennis
tennis
tennis

tennis

tennis
tennis



Trophée AG2R La Mondiale

2019



AG2R LA MONDIALE



Commission régionale des seniors plus

SOMMAIRE

I • ORGANISATION GÉNÉRALE

- I.1 - Divisions
- I.2 - Qualifications
- I.3 - Participation au championnat
- I.4 - Engagements
- I.5 - Devoirs du club visité
- I.6 - Rencontres
- I.7 - Forfait / Disqualification
- I.8 - Classement

II • DÉROULEMENT DES RENCONTRES

- II.1 - Présentation
- II.2 - Juge-arbitrage
- II.3 - Rôle et obligations du capitaine
- II.4 - Ordre des parties
- II.5 - Equipe incomplète
 - II.6.1 - Interruption
 - II.6.2 - Report (demande effectuée avant la date de la rencontre)
- II.7 - Sanctions
- II.8 - Réclamations

III • CALENDRIER TROPHÉE AG2R LA MONDIALE

IV • CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES

V • COMMUNICATION DES RÉSULTATS

• ORGANISATION GÉNÉRALE

Ce règlement ne s'adresse qu'au Championnat de la Zone Pyrénées de la Ligue Occitanie (Trophée AG2R LM) pour les divisions autres que la DQCF (Division qualificative au Championnat de France) anciennement dénommée Pré-National pour lesquelles un règlement spécifique de la Ligue Occitanie sera édité.

La Commission Seniors Plus déterminera les équipes qui seront éligibles à la DQCF pour la saison 2019 à l'issue de la sortie du classement de Septembre.

Les dispositions des règlements sportifs fédéraux s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement (cf : Statuts et Règlements Sportifs et Administratifs de la FFT).

La Commission Seniors Plus se réserve la possibilité de modifier le calendrier et le lieu des rencontres en fonction de circonstances inopinées ou exceptionnelles.

I.1 - Divisions

Cette épreuve par équipes est ouverte à tous les clubs affiliés de la Zone Pyrénées de la Ligue Occitanie.

Les divisions sont nommées R1, R2 ou R3 (anciennement D1, D2 ou D3) de façon à harmoniser les dénominations avec le Trophée Caisse d'Epargne.

Pour toutes les divisions, elle comporte :

- une phase préliminaire par poule(s),
- un tableau final déterminant l'équipe championne de Ligue pour chaque catégorie et division comportant 2 poules ou plus.

I.2 - Qualifications

Tout joueur non qualifié participant à une rencontre entrainera la disqualification de son équipe pour cette rencontre.

Délais :

Quel que soit le statut sportif du joueur (EQ ou NVEQ), il pourra participer au Trophée AG2R LA MONDIALE pour le compte de son club à la condition que sa licence soit enregistrée et **validée par le club.**

- **pour les compétitions débutant avant le 31 octobre, tout joueur doit être obligatoirement licencié la veille du 1^{er} jour de la première rencontre de la division concernée du Trophée AG2R LA MONDIALE.**
- **pour les compétitions débutant après le 31 octobre, le joueur doit être licencié au 31 octobre.**

Nouvellement qualifiés (Nv Eq) :

Le club désirant faire jouer dans ses équipes des joueurs ayant obtenu leur qualification au cours de l'année doit limiter leur nombre à **2 nouvellement qualifiés par équipe et par rencontre** (ne concerne que les classés en deuxième série et au-dessus).

Etrangers :

Un seul joueur étranger hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

La première année, un joueur étranger est considéré comme un joueur nouvellement qualifié.

Joueur ayant un classement « ND » (Non Déterminé) :

Tout joueur ayant le statut « ND » ne pourra pas jouer. Il est impératif de demander un reclassement de ces joueurs en respectant les délais de qualification.

I.3 - Participation au championnat

Phase préliminaire :

L'objectif général est de constituer des divisions ne comportant que des poules de 6.

Dans le cas du non engagement d'une équipe régulièrement qualifiée, la Commission Seniors Plus se réserve le droit de compléter la division correspondante avec une autre équipe.

Pour limiter la longueur des déplacements le critère géographique sera prépondérant pour les dernières divisions.

Tableau final :

Seules les équipes premières de poule participeront au tableau final pour désigner l'équipe championne de la zone Pyrénées.

Les têtes de série sont déterminées par le poids des équipes participant à ce tableau (poids calculé en fonction des joueurs qui ont participé aux phases préliminaires).

Elles reçoivent au premier tour. Ensuite pour chaque tour, le système suivant est appliqué pour déterminer l'équipe qui reçoit en fonction de la situation du tour précédent :

- si une seule des équipes s'est déplacée, elle recevra,
- si une seule des équipes a reçu, elle se déplacera,
- si les deux équipes se sont déplacées ou ont reçu, il y aura tirage au sort.

Toute équipe réglementairement qualifiée pour la montée en division supérieure et refusant cette montée ne sera pas autorisée à participer au tableau final la saison suivante et se déplacera 3 fois en phase préliminaire.

Si 2 équipes d'un même club participent au même tableau final, tout joueur ayant participé à une rencontre de ce tableau ne pourra pas jouer dans l'autre équipe pour les autres rencontres.

La finale se déroulera sur les terrains d'une des deux équipes finalistes. Un tirage au sort sera effectué pour déterminer le lieu de la rencontre. Le club visité organise la réception.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la finale.

I.4 - Engagements

Chaque club peut engager plusieurs équipes s'il le désire à la condition expresse que **ses installations permettent d'assurer la réception de ces équipes le même jour et en même temps.**

En cas de forfait d'un club avant le début du championnat, la Commission Seniors Plus Régionale peut modifier le calendrier ou la composition de la poule dans laquelle ce club figurait.

Les joueurs ne peuvent jouer que dans une seule catégorie d'âge à l'exception des joueurs de plus de 70 ans et plus de 75 ans qui peuvent jouer dans leur catégorie d'âge et une seconde catégorie de leur choix.

CAS PARTICULIER :

La commission se réserve le droit d'intégrer une équipe directement dans une division en rapport avec le niveau des joueurs concernés (création d'un club, intégration de nouveaux joueurs, changement de catégorie d'âge, ...).

I.5 - Devoirs du club visité

1. Il doit fournir **au moins trois balles neuves** par partie de simple et de double.
2. Le club doit mettre à disposition au moins 1 court pour chaque rencontre
3. **Il est responsable de la saisie de la feuille de résultats dans un délai de 48 heures.**

I.6 - Rencontres

Remplacement d'un joueur dans le cas d'un club alignant plusieurs équipes masculines ou plusieurs équipes féminines dans la même catégorie d'âge :

1. Tout joueur ayant joué 2 fois ou plus dans l'équipe 1 ne peut jouer dans l'équipe 2.
2. Tout joueur de l'équipe 2 qui a joué 2 fois ou plus dans l'équipe 1 ne peut plus rejouer en équipe 2.
3. Tout joueur ne peut jouer au maximum que dans deux équipes.

Lorsque deux équipes d'un même club jouent le même week-end, le même joueur ne peut jouer dans les deux équipes ; il en va de même lorsque ces deux équipes auraient dû jouer le même week-end, et qu'une rencontre a été avancée ou reportée.

En cas de réserves sur la qualification d'un joueur avant le début d'une rencontre, le juge-arbitre doit en faire mention sur la feuille de résultats, et la Commission Seniors Plus statuera dès réception de celle-ci.

I.7 - Forfait / disqualification

Dans le cas du **forfait général** d'une équipe après la diffusion des poules et avant le début de la compétition, la Commission Seniors Plus s'autorise le droit de modifier le calendrier et la poule concernée si nécessaire.

Tout club déclarant forfait doit prévenir le club adverse et l'organisateur du championnat au moins quatre jours avant la date fixée pour la rencontre.

Le club vainqueur par forfait doit saisir le résultat sur le logiciel de gestion sportive.

* Incidence du forfait en phase de poules

Une équipe qui déclare forfait ou qui est disqualifiée deux fois est automatiquement considérée comme forfait général (cette mesure entraîne l'annulation des points obtenus par les autres équipes vis-à-vis de cette équipe défaillante). Elle **sera rétrogradée dans la division inférieure l'année suivante.**

I.8 - Classement

Points attribués :

Victoire : 3 points

Défaite : 1 point

Disqualification : -1 point

Forfait : -2 points

ATTENTION : en cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi en tenant compte à l'occasion de **toutes les rencontres de la poule** : de la différence des nombres de parties gagnées et perdues par chacune d'elles, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles, puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

En cas de forfait ou de disqualification, un score forfaitaire est appliqué :

- 3 à 0 (5 manches à 0, 15 jeux à 0) pour les rencontres avec 4 simples et un double,
- 2 à 0 (3 manches à 0, 10 jeux à 0) pour les rencontres avec 2 simples et un double.

• DÉROULEMENT DES RENCONTRES

II.1 - Présentation

Les rencontres débutent à 9 heures au jour fixé et se disputent sans interruption en une seule journée.

Si la date de la rencontre est une journée d'élection, le début de cette rencontre pourra être retardé d'une heure pour permettre aux joueurs ou joueuses d'effectuer leur devoir électoral. Toutefois le club se déplaçant devra en prévenir le club visité au moins 24 heures avant. Dans le cas où un club doit recevoir plusieurs équipes le même jour, **des rencontres peuvent être décalées**, avec l'accord des deux capitaines et du juge-arbitre; le club recevant doit signaler dans les 24 heures aux responsables des divisions concernées les changements de date.

Toutefois en cas de litige, seule fait foi la date prévue au calendrier.

L'équipe visiteuse devra toujours se déplacer, même en cas de pluie.

Une équipe qui n'aura pas effectué le déplacement prévu sera considérée comme battue par forfait.

Les parties de simple sont disputées au meilleur des trois manches avec application de la **règle du jeu décisif à toutes les manches excepté pour les catégories 65 ans et + pour lesquelles la troisième manche est remplacée par un jeu décisif en 10 points (le gain d'un jeu s'obtient par 2 points d'écart).**

L'application dans le double du point décisif (no-ad) dans les deux premières manches et l'application du super jeu décisif en 10 points en cas d'égalité à une manche partout sont appliquées dans les rencontres des catégories + de 35 ans et + de 45 ans.

Pour toute communication entre les clubs et la Commission Régionale Seniors Plus (litiges, demande de report,...) **les clubs devront s'adresser au responsable de la catégorie d'âge et de la division concernée.** La liste des responsables est disponible sur le site de la Ligue Occitanie à la rubrique Seniors Plus et sur la gestion sportive.

II.2 - Juge-arbitrage

Les rencontres doivent être dirigées soit par un juge-arbitre soit par défaut par le capitaine de l'équipe qui reçoit. (On entend par juge arbitre un juge arbitre officiel)

En ce qui concerne les réserves ou réclamations, se conformer **aux règlements fédéraux administratifs. Les réclamations ou réserves pour être recevables doivent être portées par écrit sur la feuille de résultats qui doit être envoyée à la Commission Seniors Plus sous 48 heures.** Elles doivent être indiquées sur le logiciel gestion sportive.

Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de 10 jours à compter du jour de la rencontre.

II.3 - Rôle et obligations du capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine, assisté d'un capitaine adjoint, qui sont seuls en rapport avec le juge-arbitre.

Avant le commencement de la rencontre, le Capitaine doit présenter au juge-arbitre tous les joueurs de son équipe et lui remettre :

- a - La liste par ordre de classement (du plus fort au plus faible) des joueurs de simple et la liste de ceux susceptibles de disputer les doubles (dont les paires peuvent être formées à l'issue des simples).
- b - Les attestations de licences de l'année sportive en cours de chacun des joueurs.

Nouveauté 2018 Classement mensuel :

Désormais, le classement des joueurs sera actualisé en cours de championnat, dès la publication d'un classement mensuel. Les joueurs devront jouer les rencontres suivantes avec leur nouveau classement et la composition de l'équipe devra être effectuée en conséquence.

Il est de la responsabilité du capitaine de composer une équipe conforme en fonction du nouveau classement des joueurs qui sont montés au classement mensuel.

- c - Une pièce d'identité avec photographie de chacun des joueurs.
- d - Toute pièce justifiant de leur qualification si la mention n'en est pas portée sur la licence.

Nouveauté 2018 :

En conformité avec le dispositif relatif au Certificat Médical, les joueurs ne sont plus tenus de présenter un certificat médical au juge-arbitre de la compétition à laquelle ils participent. En revanche, ils sont tenus de présenter leur attestation de licence sur laquelle devra impérativement apparaître la mention « **Compétition Autorisée** ».

Seule la pièce d'identité est susceptible d'être présentée ultérieurement. La Commission Seniors Plus statue ensuite sur la qualification du joueur concerné au reçu de la feuille de résultats.

Chaque Capitaine devant présenter chacun des membres de son équipe au Juge-arbitre, il en résulte que **la présence de tous les membres de l'équipe est obligatoire avant le début de la rencontre.**

Seuls le capitaine et son adjoint, peuvent donner des conseils aux joueurs de leur équipe, pendant les périodes de repos, aux changements de côté, à condition d'être présents sur le court.

Le capitaine doit :

- exiger que les joueurs de son équipe aient une tenue et un comportement corrects tant sur le court que dans l'enceinte du club,
- signer la feuille de résultats ainsi que les réserves qu'il peut formuler.

II.4 - Parties

Ordre des parties

L'ensemble des parties de simple et de double constitue la rencontre, **qui se déroule dans l'ordre croissant du classement des joueurs de simple ou paires de double** : elle commence par la partie opposant les deux joueurs de simple les moins bien classés :

- 4 simples et 1 double : l'ordre sera : simples 4, 2, 3 et 1 puis le double.
- dans le cas général : simple 2, double, simple 1.
- dans le cas où les joueurs de simple peuvent jouer en double : simple 2, simple 1 puis double

Parties de double

Les parties de double qui se jouent à la suite des parties de simple, devront se dérouler après une interruption ne pouvant excéder trente minutes.

Attention : un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou été disqualifié en simple ne peut participer en double.

II.5 - Equipe incomplète

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre **perd cette rencontre par disqualification**. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties.

II.6.1 - Interruption

La rencontre ne peut être remise ou interrompue **qu'en cas d'impossibilité matérielle absolue d'utilisation des courts** (pluie, obscurité, terrain impraticable) et sur décision du juge-arbitre.

En cas d'interruption, le juge-arbitre doit prendre toutes mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive.

Lorsque le juge-arbitre, après avoir appliqué les dispositions de l'alinéa précédent, se rend compte qu'il n'est plus possible de poursuivre le déroulement de la rencontre dans la journée, il prend la décision de prononcer l'arrêt définitif des parties et le consigne sur la feuille de résultats.

En cas d'arrêt définitif :

- si la victoire n'est pas acquise à l'une des équipes en présence, la Commission Seniors Plus après réception de la feuille de résultats adressée par le club organisateur au plus tard le lendemain de la rencontre, décide le report intégral de la rencontre à une date ultérieure. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties jouées au moment de l'arrêt de la rencontre, et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe. Les parties jouées doivent toutefois faire l'objet d'une saisie de la feuille de résultats pour la prise en compte par le service classement,
- si la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise ; les points correspondant aux parties n'ayant pu se jouer ne sont pas attribués.

Si report, l'équipe qui se sera déplacée recevra à son tour.

II.6.2 Report (demande effectuée avant la date de la rencontre)

Tout report doit rester exceptionnel. La demande de report doit être effectuée :

- par le club demandeur par mail ou sms **au responsable de la division concernée** (coordonnées sur la GS).
- doit être accompagnée de l'accord du capitaine de l'équipe adverse (par mail ou sms).

Le report sera autorisé ou pas par le responsable de la division concernée. La date du report devra se situer avant la dernière journée de la phase de poule (sauf dérogation du responsable de la division concernée).

II.7 - Sanctions

- Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour la rencontre perd cette rencontre par disqualification.
- Tout report non justifié pourra être sanctionné par la disqualification d'une équipe.
- En cas de non saisie répétée sous 48 heures de la feuille de résultats sur la Gestion Sportive ou de demande de report, la commission senior + pourra appliquer un point de pénalité à l'équipe concernée
- **En cas de participation d'un joueur non qualifié ou d'un joueur ne respectant pas les règles de remplacement : disqualification de son équipe.**
- En cas de participation d'un joueur à deux rencontres disputées la même journée (calendrier des rencontres chapitre 3) dans deux équipes différentes : perte par disqualification de l'équipe ayant joué en dernier.

II.8 - Réclamations

Aucune réclamation n'est recevable au-delà d'un délai de 10 jours à la date effective de la rencontre.

III • CALENDRIER

Un calendrier prévisionnel a été diffusé aux clubs par mail. Ce calendrier est susceptible de modifications.

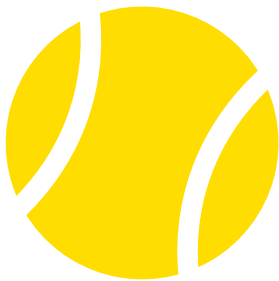
Le calendrier définitif sera publié sur la GS courant septembre.

La compétition DQCF devrait débiter le **dimanche 14 octobre 2018**.

La compétition AG2R LM (R1, R2, R3) devrait débiter le **dimanche 30 septembre 2018**.

IV • CARACTÉRISTIQUES DES RENCONTRES :

Comme pour le calendrier, ce document sera publié début septembre.



V • COMMUNICATION DES RÉSULTATS

LE CLUB VISITÉ DOIT SAISIR IMPÉRATIVEMENT : la feuille de résultats
sur le site de Ligue Occitanie Zone Pyrénées : www.ligue.fft.fr/occitanie/



LE CLUB VISITEUR doit vérifier que la saisie a été bien effectuée
(en cas d'erreur contacter la commission Senior Plus)

Quelques rappels :

- **FORMAT DE DOUBLE : Saisir dans le 3^{ème} set du double : le score 1/0.**
- Impossibilité de saisir la feuille de résultats après **48 heures.**
- La feuille de résultats sera **validée sous les 10 jours.**
- **En cas de réclamation :** saisir la feuille de résultats cocher la case spécifique et nous envoyer le volet bleu de la feuille de résultats.

COMMISSION SENIORS PLUS ZONE PYRÉNÉES

5, Avenue Charles de Gaulle
31130 BALMA

Tél : 05 62 72 32 02

Secrétariat : 05 62 72 32 07

Fax : 05 62 72 32 09

E-mail : sportif.midipyrenees@fft.fr



